

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-À-PIERRE
MRC DE PORTNEUF

PROCÈS-VERBAL d'une **séance ordinaire** du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le **13 février 2024** à 19h00 sous la présidence de madame Danielle Ouellet, mairesse.

Présents :

Conseillères : Diane Blouin
Conseillers : Jacquelin Goyette
Gilbert Dumas
Alain Lavoie
Jérémy Martin

Était absent : Pascale Bonin

Secrétaire d'assemblée : Michel Pelletier, directeur-général et greffier-trésorier

1.1 Mot de bienvenue de la mairesse

Madame la mairesse ouvre la séance et invite à un moment de réflexion.

2024-02-019

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé avec une modification, tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2024-02-020

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024

Il est proposé par M. Jérémy Martin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024 tel que déposé.

Adoptée

2024-02-021

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2024

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2024 tel que déposé.

Adoptée

1.5 Rapport de la mairesse, des services et des comités

2024-02-022

1.6 Autorisation de paiement des dépenses du mois de janvier 2024

ATTENDU QUE la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de janvier 2024.

M. Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier étant autorisé à procéder au paiement des dépenses figurant sur cette liste dont le total est 221,254.74 \$

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Rivière-à-Pierre, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution **2024-02-022** au montant de 221,254.74 \$

Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier

2024-02-023

1.7 Adoption du règlement # 536-24 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2024

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement # 536-24 *d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2024* tel que présenté.

Adoptée

1.8 Avis de motion d'un règlement sur le traitement des élus municipaux

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Alain Lavoie qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement # 537-24 *sur le traitement des élus municipaux* sera adopté.

2024-02-024

1.9 Dépôt et présentation du projet de règlement # 537-24 sur le traitement des élus municipaux

2024-02-025

1.10 Ajustement des augmentations de salaire pour le personnel administratif

ATTENDU QUE l'augmentation du coût de la vie est supérieure à l'augmentation accordée au 1^{er} janvier

ATTENDU QUE l'indice des prix à la consommation Québec au mois de novembre 2023 était de 3.6%

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'AUGMENTER le salaire des employés administratifs de 3.6% au lieu de 2% rétroactivement au 1^{er} janvier 2024

Adoptée

2024-02-026

1.11 Autorisation de dépense à ADMQ pour le congrès se tenant du 12 au 14 juin à Québec ainsi que les dépenses inhérentes pour la participation de Michel Pelletier

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER la dépense de 577\$ et autres dépenses inhérentes pour la durée du congrès, plus les taxes applicables.

Adoptée

2024-02-027

1.12 Autorisation de paiement à la MRC de Portneuf pour les quotes-parts 2024 – 1^{er} versement

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture no 240021 s'élevant à 35,998.01\$ aucune taxe applicable
Provenance des fonds : 02 22000 419

Adoptée

2024-02-028

1.13 Autorisation de paiement à la firme Iddside-Société Plan de vol, pour les droits annuels de 2024 de l'utilisation et du support, incluant l'hébergement, le nom de domaine et autres

Il est proposé par M. Jérémy Martin

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture numéro 6116, s'élevant à 3,553.00 \$, plus les taxes applicables.

Provenance des fonds : 02-22000-454

Adoptée

2024-02-029

1.14 Autorisation de paiement à MCB Construction, pour l'installation septique du 300 ch. Petit Canot dans le cadre du règlement 512-22 *Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques*

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture numéro 628, s'élevant à 5,743.00\$, plus les taxes applicables.

Provenance des fonds : 23-21000-000

Adoptée

1.15 Période de questions

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

2024-02-030

3.1 Autorisation de paiement du versement du mois de février 2024 à Transport Alain Carrier pour la somme de 51 072,84 \$, selon le contrat de déneigement en vigueur.

Il est proposé par M. Alain Lavoie

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'EFFECTUER le paiement pour le déneigement tel qu'il est stipulé dans l'entente entre le fournisseur et la municipalité.

Adoptée

2024-02-031

3.2 Autorisation de paiement d'une facture à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Il est proposé par M. Gilbert Dumas

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De payer la facture no 2024-8644 au montant de 43,462.70 \$ à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf pour le 1^{er} versement de la quote-part 2024.

Adoptée

4. URBANISME

2024-02-032

4.1 Autorisation de dépense à COMBEQ pour le congrès se tenant du 18 au 20 avril à Saint-Hyacinthe ainsi que les dépenses inhérentes pour la participation de Lyne Morneau

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER la dépense de 640\$ et autres dépenses inhérentes pour la durée du congrès, plus les taxes applicables.

Adoptée

2024-02-033

4.2 Demande à la commission de toponymie pour officialiser un nouveau chemin

CONSIDÉRANT que la municipalité de Rivière-à-Pierre désire assigner un nom pour le nouveau chemin privé desservant le développement au lac Montauban (phase III).

CONSIDÉRANT que le chemin privé sera la prolongation d'un chemin de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban.

CONSIDÉRANT que pour des fins de sécurité publique, ils doivent porter le même nom.

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Rivière-à-Pierre demande à la commission de toponymie d'officialiser la nouvelle désignation *chemin du Lac-Montauban Ouest* pour le nouveau développement de la rive ouest au lac Montauban constitué des lots #6 562 790 et #6 562 791 accessible via le chemin du Lac-du-Castor à Notre-Dame-de-Montauban,

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la commission de toponymie du Québec

Adoptée

5. LOISIRS ET SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

2024-02-034

5.1 Circulation de VHR sur les routes de Rivière-à-Pierre

CONSIDÉRANT la qualité de vie et la quiétude des quartiers résidentiels concernés

CONSIDÉRANT qu'en ce sens, une telle demande doit obligatoirement passer par un club VHR

CONSIDÉRANT l'incertitude en rapport avec les conditions d'assurance liées aux collisions avec piétons ou cyclistes sur les routes autorisées

CONSIDÉRANT que le fait de circuler en tout lieu irait à l'encontre de la loi sur les véhicules hors route (chap V-1.3 article 73)

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports devrait également autoriser la circulation de VHR sur la totalité de la rue principale

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a le pouvoir d'émettre un désaveu sur tout règlement de circulation et qu'un tel désaveu entraînerait des conséquences néfastes pour la municipalité

CONSIDÉRANT l'ensemble de la discussion avec M. Julien Simard de la fédération québécoise des clubs Quads lors de la dernière séance du conseil

Il est proposé par M. Jérémy Martin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

DE MAINTENIR la réglementation actuelle conforme à la loi sur les véhicules hors route (chapV-1.3) sur l'ensemble des routes de Rivière-à-Pierre

6. CORRESPONDANCE

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Diane Blouin de lever la présente séance.

La séance est levée par madame la mairesse à 19 :35 heures

Danielle Ouellet,

Michel Pelletier, Directeur général et
greffier-trésorier